

Jeunesse et citoyenneté

Séance plénière du 15 décembre 2016

Vu les rapports transmis par Monsieur le Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine relatifs aux règlements d'intervention « Projets éducatifs jeunesse » et « Mobilité collective »,

Le CESER souligne l'intérêt d'une politique régionale en faveur de la jeunesse, dont la volonté est soulignée par la création d'une direction opérationnelle spécifique et par l'adhésion du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes. Cette politique doit permettre, dans une démarche collaborative favorisant l'engagement collectif des jeunes, de valoriser les initiatives portées par les jeunes et les projets favorisant leur ouverture sur la société et leur implication citoyenne.

C'est pourquoi le CESER accueille très favorablement les dispositions du règlement d'intervention « Projets éducatifs jeunesse », qui couvre un très large champ d'initiatives (culture, sciences et multimédia, engagement citoyen et esprit d'entreprendre, environnement, éducation à la santé, abonnements à la presse). Dans le domaine de la santé, notre assemblée insiste sur la problématique de l'alimentation face à la progression des situations de surpoids ou d'obésité parmi les jeunes, à relier aux dispositions du plan régional de restauration collective dans les lycées (qui ne touche qu'une partie du public potentiellement concerné par les projets éducatifs). Elle souhaite que la mise en œuvre de ce dispositif soit l'occasion d'un partenariat renforcé entre les établissements et les associations de jeunesse et d'éducation populaire, ces dernières pouvant également être agréées par l'Education Nationale.

Dans le même esprit, elle souligne l'intérêt des mesures destinées à favoriser la mobilité collective des lycéens, apprentis ou élèves dans les domaines culturel, de l'insertion professionnelle et internationale, proposées dans le règlement d'intervention associé.

S'agissant des projets éducatifs et des projets de mobilité s'inscrivant dans le champ culturel, le CESER invite le Conseil régional à une meilleure articulation entre les deux dispositifs présentés et les actions conduites au titre de la politique culturelle régionale, en lien avec les opérateurs concernés (ex : les [lycéens et apprentis au cinéma](#)).

Le CESER relève que les budgets affectés à ces deux dispositifs (respectivement 1,9 M€ et 3,7 M€) correspondent à la consolidation des budgets pré-existants consacrés à ces volets de la politique jeunesse par les anciennes Régions. Il fait cependant remarquer que l'extension à l'échelle de la nouvelle région du dispositif aquitain « Projets éducatifs jeunesse » aurait nécessité une réévaluation de l'enveloppe dédiée afin de répondre à l'accroissement prévisible du nombre de projets et des informations complémentaires sur l'évaluation du dispositif mis en place par l'ex- région Aquitaine. Il aurait également souhaité que les dépenses éligibles prennent en compte les besoins d'accompagnement de ces projets dans les établissements concernés, par exemple en capitalisant sur l'expérience picto-charentaise des médiateurs culturels dans les lycées.



Proposition de la commission 7 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Président : Manuel DIAS VAZ ; Rapporteuse : Éliane FOSSÉ

Avec la contribution de la commission
1- « Développement des personnes et des compétences tout au long de la vie » :
Présidente : Evelyne VIDEAU ; Rapporteuse : Houria FALL ABBEST



Vote sur l'avis du CESER
« Jeunesse et citoyenneté »

218 votants
218 pour

Adopté à l'unanimité

Jean-Pierre LIMOUSIN
Président du CESER Nouvelle-Aquitaine